



# **ENTREPRENDRE AU FEMININ BRETAGNE**

**Place aux Foires - 29590 LE FAOU**

**Association, Statuts déposés Préfecture de Brest**

## **RAPPORT FINANCIER 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite du rapport du commissaire aux comptes.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître pour l'organisation un déficit de 185 183,11 € contre un déficit de 19 965,66 € pour l'exercice précédent.

### **Produits d'exploitation :**

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 519 809,14 € contre 559 956,62 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7 %.

Les subventions publiques sont toujours majoritaires dans le budget et représentent environ 87 % des financements obtenus. Elles ont diminué de 9 %.

Il y a une baisse importante des subventions européennes. L'année 2023 est marquée par des changements de programmation des subventions : des fonds insertion annuels FSE à des fonds économique FEDER avec un programme sur 3 ans. Cela a un impact important sur les montants et le périmètre d'action. EAFB a pu se positionner sur un seul projet (femmes porteuses de projet ou qui ont créé depuis moins de 18 mois). Cela représente une baisse de 37 % de cette subvention.

En 2023, la subvention FEDER a été utilisée à hauteur 1/3 de la totalité de la convention trisannuelle (2023, 2024, 2025), soit 145 928,97 € auxquels il est ajouté 20 000 € de la BPI.

Auparavant les conventions annuelles européennes FSE variaient entre 297 000 € et 229 000 € par an (entre 2019 et 2022).

Il est à noter une augmentation des cotisations des adhésions de près de 19 % par rapport à 2022.

La répartition des produits d'exploitation est la suivante :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Ventes</b>	2,35 %	1,70 %	0,00 %	0,31 %	0,86 %
<b>Subventions de fonctionnement</b>	86,89 %	88,76 %	93,79 %	93,05 %	92,74 %
<b>Sponsoring évènement</b>	0,00 %	1,55 %	0,00 %	0,00 %	0,76 %
<b>Adhésions</b>	9,92 %	7,74 %	5,52 %	5,79 %	5,37 %
<b>Autres</b>	0,84 %	0,25 %	0,69 %	0,85 %	0,27 %

### **Charges d'exploitation :**

Les charges d'exploitation augmentent de 20.82 % en 2023, passant de 582 394,76 € à 703 673,59 €.

- Les frais de personnel (salaires et charges sociales) augmentent de 24 % (recrutement d'une assistante formation et d'une assistante administrative en alternance)
- Les autres charges externes (intervention prestataires de formation, location de salles, frais de déplacements, journée du 8 mars 2023 à Quimper, séminaires, ...) augmentent de 11 %



- Les impôts et taxes augmentent de 151 %
- Les dotations aux amortissements diminuent de 12%

### **Charges et produits financiers :**

Comme les années précédentes, les produits financiers sont proches de 0 à savoir 2,07 €. Les charges financières ont été multiplié par 3,6. Comme les années précédentes, elles sont composées des intérêts d'emprunts à court terme, qui nous permettent de maintenir une trésorerie nécessaire au bon fonctionnement.

En 2023, nous avons dû recourir à 2 reprises (mars et mai) à des billets de trésorerie dans l'attente du versement des subventions de l'année.

### **Charges et produits exceptionnels :**

Cette année, nous constatons un montant de 2 219,19 € de produits exceptionnels sur les opérations en capital et des charges exceptionnelles pour un montant de 34,00 €.

### **Résultat :**

Le résultat de l'exercice se chiffre, après imputation sur le résultat courant du résultat exceptionnel, à - 185 183,11 € contre - 19 965,66 € pour l'exercice précédent.

La perte importante sur l'année 2023 est due essentiellement à deux facteurs précédemment évoqués, à savoir la forte baisse des subventions (FEDER en particulier) et l'augmentation des frais de personnels.

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous vous informons également qu'au terme de l'exercice écoulé la situation morale et financière de notre association est la suivante :

### **Situation bilantielle au 31.12.2023 :**

Les actifs immobilisés diminuent, passant de 9 718,19 € à 5 003,42 €.

En raison d'une forte diminution des créances clients (essentiellement des soldes de subventions), les actifs circulants diminuent, passant de 459 920,09 € à 281 604,33 €.

Au passif, nous pouvons constater une diminution importante des fonds propres, passant de 354 564,47 € à 169 381,36 €, du fait de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le total des dettes s'élève à 117 226,39 € contre 112 854,62 € l'année précédente.

**Prévisionnel 2024 :**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Achats</b> ( <i>fournisseurs, prestations services</i> )	12 600 €	<b>Produits</b> ( <i>vente prestations</i> )	49 675 €
<b>Services extérieurs</b> ( <i>locations, entretien, formation,...</i> )	62 900 €	<b>Subventions</b>	<b>446 300 €</b>
		<i>Fonds européens</i>	150 000 €
		<i>Etat</i>	50 000 €
		<i>Région</i>	72 000 €
		<i>Départements</i>	67 500 €
		<i>EPCI</i>	60 000 €
		<i>Autres (partenariats)</i>	46 800 €
<b>Autres services ext</b> ( <i>prestataires, communication, ...</i> )	47 450 €	<b>Adhésions</b>	60 000 €
<b>Impôts et taxes</b>	11 275 €	<b>Mécénat</b>	35 000 €
<b>Charges de personnel</b>	451 000 €		
<b>Charges financières</b>	3 050 €		
<b>Dotation aux amortissements</b>	2 700 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>590 975 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>590 975 €</b>

Pour redresser la situation de l'organisation et permettre un retour à l'équilibre, les mesures suivantes ont été prises.

Au niveau des charges d'exploitation :

- Suppression de 3 postes « Réseau » (2 équivalents temps plein), au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, pour motif économique. Cela correspond à une diminution des frais de personnel chargés de 85 000 €, sur une année complète. L'impact en 2024 sera de 30 000 € dû aux indemnités à régler.
- Réduction des locaux (Le Faou, Lanester, 1 des bureaux de Rennes) : - 6 974 €
- Forte diminution de l'appel à des prestataires extérieur de formation : diminution du forfait journalier et diminution du nombre de jours : - 43 000 €
- Diminution de 3 jours de la formation Emergence. Elle passe de 11 jours à 8 jours.
- Renégociation de nombreux contrats : charges locatives, maintenance, logiciel, ...
- Diminution des frais de déplacements

Au niveau des produits d'exploitation :

- Forte augmentation des ventes de formations aux adhérentes et non adhérentes : 49 675 € prévus, soit un coefficient multiplicateur de 4 par rapport à 2023
- Campagne de mécénat (en dons et en mécénat de compétences) : 35 000 €
- Subventions de nouvelles EPCI : 8 900 €

Rapport rédigé le 13.04.2024, par Catherine BOURDET, trésorière de l'association.

Catherine BOURDET  
